

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Maître d'Ouvrage



Mairie de Plobannaec-Lesconil

1, rue de la Mairie

29740 PLOBANNALEC-LESCONIL

Tél : 02.98.82.20.22

Courriel : accueil@plobannaec-lesconil.fr

Règlement de consultation

Objet du marché

**Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements
d'apaisement de la circulation**

Date limite de réception des offres

Mercredi 25 octobre 2017 à 16 heures

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

I. Objet et conditions du marché

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements d'apaisement de la circulation sur la commune de Plobannalec-Lesconil.

Déroulement de la mission :

La mission du maître d'œuvre débutera par une mission PRO et ACT : rédaction d'un dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un marché de travaux d'aménagement de voirie et aide au choix du titulaire du marché.

La commune commandera ensuite, selon ses besoins, en fonction des aménagements à réaliser, les autres éléments de mission de conception et d'exécution détaillés au présent cahier des clauses particulières.

Accord-cadre à bons de commande :

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application de l'article 78 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ci-après dénommé le « décret ». Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le Maître d'Ouvrage est fixée à 600 000 € HT.

2. Procédure de consultation

La présente consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

3. Décomposition en lots, tranches et phases

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement. Il n'est pas prévu de découpage en tranche.

4. Variantes

Des variantes peuvent être proposées.
La réponse à l'offre de base est obligatoire.

5. Forme de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

6. Modalités de règlement et prix

a) Mode de Paiement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le règlement par mandat administratif avec un délai de paiement de 30 jours.

Le délai de 30 jours pour l'établissement du mandat court à partir de la date de réception de la situation par la collectivité.

b) Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

II. Dossier de consultation

1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché de maîtrise d'œuvre contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE),
- le bordereau des prix unitaires (BPU),
- le cahier des clauses particulières (CCP),
- le programme des aménagements.

2. Retrait du dossier de consultation

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sous forme papier ou sous forme informatique (envoi des fichiers au format PDF).

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.megalisbretagne.org/>

Le pouvoir adjudicateur invite fortement les candidats à s'identifier sur ce site afin d'être informés dans les plus brefs délais de toutes modifications éventuelles du dossier de consultation.

3. Modalité de présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français ainsi que les documents de présentation associés et seront exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

a) Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

b) Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et le bordereau des prix unitaires (BPU),
- Un mémoire technique décrivant notamment:

1. La composition de l'équipe et les moyens techniques affectés à la réalisation de la mission en incluant les compétences et les références de chacun. Les références seront fournies sous forme d'une liste illustrée des opérations comparables et sur 3 feuilles A3 l'illustration de références remarquables.

2. La méthodologie qui sera utilisée pour mener à bien cette étude. Elle précisera notamment l'organisation détaillée de l'équipe dédiée à l'exécution du marché pour mener à bien l'opération en cohérence avec les objectifs fixés, tant pour les études que pour la phase chantier. Pour la phase initiale (passation d'un marché de travaux), joindre un estimatif du nombre d'heures prévues par encadrant, ingénieur, technicien...

Faire apparaître également les réunions programmées par phase, les étapes et les documents clés, ainsi que les modalités de communication en direction du public.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

4. Délai de modification de détail du dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Il doit alors informer tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant le temps d'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III. Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 3 – a - du présent règlement de la consultation

Critères de jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions générales du cahier des charges.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Valeur technique	60%
<i>La méthodologie proposée (réunions, communication en direction du public, moyens mis en œuvre pour le respect des délais) et la bonne compréhension des enjeux propres au projet.</i>	30%
<i>La composition de l'équipe affectée à l'exécution du marché.</i>	30%
Critère : Prix	40%
<i><u>Offre la plus basse susceptible d'être retenue</u> X 40 Offre de l'entreprise jugée (prix comparé = prix total estimatif résultant de l'estimatif de commande)</i>	40%

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de l'analyse des offres initiales, et si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés.

Le cas échéant, cette audition s'inscrit dans le cadre de la phase de négociation. A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur le mémoire technique.

La négociation pourra également se faire par simple courrier électronique avec les 3 candidats les mieux classés au terme de l'analyse des offres initiales.

IV. Conditions d'envoi et de remise des offres

① Par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>

② Sous pli cacheté

Les offres seront transmises sous pli cacheté et contiendront les pièces mentionnées à l'article II du présent règlement.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

1. Le cachet de l'entreprise

2. La mention suivante :

OBJET de la consultation : Maîtrise d'Œuvre –Apaisement de la circulation

« NE PAS OUVRIR »

**Mairie de Plobannalec-Lesconil
1, rue de la Mairie
29740 PLOBANNALEC-LESCONIL**

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Les horaires d'ouverture pour la remise des plis sont :

Lundi au vendredi

8H30-12H00/13H30-17H00

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

V. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions via la plate-forme de dématérialisation ou devront s'adresser à :

Correspondant : M Ronan Lollier, Directeur général adjoint

Adresse : 1, rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil

Téléphone : 02 98 82 20 22

Courriel : dga@plobannalec-lesconil.fr

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.